

Le 6 juin 2011

Le club 2ERD « Entreprendre ensemble pour réussir notre désenclavement » donne la priorité à l'axe routier Longueville/Avranches

Déjà, une soixantaine de responsables d'entreprise a rejoint le club « Entreprendre ensemble pour réussir notre désenclavement » ⁽¹⁾, créé en mai par la CCI Centre et Sud Manche. La volonté des élus consulaires est affichée : suivre ce dossier dans le même esprit que les actions engagées au début des années 1990 pour faire aboutir la création de l'A 84, au travers du Consortium de la Route des estuaires et de l'association « Allez la route des estuaires ». Pour cela, ils souhaitent ouvrir ce nouveau club aux élus locaux et parlementaires.

Moderniser les réseaux routiers pour garantir de bonnes conditions de fluidité et de sécurité s'imposent aux élus de la CCI, représentant les entreprises du centre et sud Manche, au regard de la fréquentation et de la mixité des trafics. Ainsi, prenant l'exemple de l'axe Longueville-Avranches, cette section s'avère être la plus fréquentée, comparée à d'autres voies du même type. En 2010 ⁽²⁾, Granville/Sartilly : 10 330 véhicules ; Sartilly/Avranches : 11 406 véhicules ; contournement Est de Granville : 8 776 véhicules. A titre de comparaison : Coutances/Saint-Lô : 8 500 véhicules ; Saint-Lô/Périers : 5 000 véhicules ; Coutances/La Haye-du-Puits : 4 à 5000 véhicules ; Granville/Villedieu-les-Poêles : 6 à 7000 véhicules ; Avranches/Mortain : 2 à 2 500 véhicules.

Cette liaison Longueville/Avranches n'est pas fréquentée uniquement pendant la saison estivale. On observe en effet qu'en janvier, le minimum de trafic s'établit à un niveau élevé avec plus de 9 000 véhicules (MJA). Quant aux périodes estivales, les conditions de circulation sont alors rendues plus difficiles encore, notamment aux heures de pointe (retours de plage, fins de week-end, etc.) avec un trafic supérieur à 16 000 véhicules (MJA). Il s'avère par ailleurs que son caractère interurbain soit peu compatible avec le maintien de la mixité des usages (véhicules agricoles, cyclomoteurs, vélos, voitures sans permis), alors que les possibilités de dépassement sont très faibles.

Au regard de ces données, la CCI Centre et Sud Manche avec les responsables économiques du territoire entendent bien remonter leurs attentes auprès des responsables politiques.

⁽¹⁾ Adhésion en ligne : www.granville.cci.fr

⁽²⁾ Publication Direction départementale des territoires et de la mer 50, source pôle développement durable du Conseil général de la manche - Moyenne journalière annuelle (MJA).